

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SUR INTERNET APPLICABLE AU 01.07. 2019
SAS CUPPING CLUB
20 rue Nauville, 33000 BORDEAUX
RCS de Bordeaux, n° 849 478 722

DEFINITION :

Les termes dont la première lettre de chaque mot apparaît en majuscule auront la signification qui leur est attribuée au présent article, qu'ils soient au singulier ou au pluriel :

CGV : les présentes conditions générales de vente dans leur version en vigueur à la date de la Commande

Conditions Particulières : les informations concernant les principaux termes de la Commande et de ses conditions d'exécution (article L121-19 du Code de la consommation)

Contrat : le contrat formé entre le Client et la SAS CUPPING CLUB ayant pour objet la vente des produits présentés en ligne. Il est constitué des CGV et des Commandes.

Client : toute personne physique ou morale, agissant à titre professionnel ou non, réalisation un achat (une souscription) sur le Site.

Grand Compte : Client professionnel commandant plusieurs abonnements (à compter de 3).

Vendeur : le terme Vendeur désigne la SAS CUPPING CLUB

Site : le site internet de la SAS CUPPING CLUB à savoir : <https://www.cupping-club.com/>

Compte Client : compte utilisateur personnel crée sur le Site par le Client nécessaire à la Commande

Commande : toute commande passée par le Client, matérialisée par la confirmation envoyée par email au Client à l'issue du processus de commande

Produits : tous les produits proposés à la vente sur le Site.

Box : désigne le support d'abonnement qui se présente sous la forme d'un colis reçu chaque mois et contenant les différents articles afférents au thème choisi autour de la découverte du café.

Prix : la valeur unitaire d'un Produit ; cette valeur s'entend toutes taxes comprises et hors Frais de Livraison ;

Prix Total : le montant total des Prix cumulés des Prestations qui font l'objet de la Commande ; ce montant s'entend toutes taxes comprises ;

Prix Tout Compris : le Prix Total auquel est ajouté le prix des Frais de Livraison ; ce montant s'entend toutes taxes comprises ;

Toute référence au singulier inclut le pluriel et inversement.

Toute référence à un genre inclut l'autre genre.

PREAMBULE

Le site est édité par le vendeur, SAS CUPPING CLUB, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : 20 rue de Nauville, 33000 BORDEAUX, et immatriculée au RCS DE BORDEAUX sous le numéro 849 478 722.

Numéro individuel d'identification intracommunautaire du vendeur : FR89849478722

Les dispositions suivantes ont pour objet de définir les conditions générales de vente sur le site <https://www.cupping-club.com/>

Les présentes conditions générales de vente (ci-après "CGV") définissent les droits et obligations contractuels du vendeur et de son client dans le cadre d'une vente à distance et par voie électronique de biens et produits.

Les CGV régissent exclusivement la relation entre le vendeur et le client.

Les CGV expriment l'intégralité des obligations des parties. Le client est réputé les accepter sans réserve, faute de quoi sa commande ne sera pas validée.

En cas de doute sur l'une des conditions de vente, les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance par des sociétés dont le siège social est en France et le Code de la consommation s'appliquent.

Le vendeur se réserve le droit de modifier ponctuellement les CGV. Les modifications seront applicables dès leur mise en ligne.

ARTICLE 1. PRODUITS – ABONNEMENT - RESILIATION

Par l'intermédiaire du site, le vendeur fournit au client un catalogue en ligne présentant avec exactitude les produits vendus, à savoir des abonnements mensuels, sans que les photographies aient une valeur contractuelle.

Les produits sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible. Toutefois, en cas d'erreurs ou omissions dans la présentation, la responsabilité du vendeur ne pourra être engagée de ce fait.

Les produits sont proposés dans la limite des stocks disponibles.

Les produits proposés par la SAS CUPPING CLUB sont vendus par le biais d'un abonnement mensuel donnant accès à une livraison mensuelle d'une Box contenant :

- 5 sachets de 40 grammes de café torréfié à BORDEAUX dans des ateliers dédiés.
- Une brochure désignée sous le terme « contexte » contenant des informations relatives aux cafés contenus dans la box.

Article 1.1 : Fonctionnement abonnement :

Article 1.1.1 : Pour les Etats : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Royaume-Uni, Bulgarie, Danemark, Hongrie, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Suède, Suisse

La SAS CUPPING CLUB propose aux utilisateurs de créer un Compte Personnel sur le Site afin de souscrire à ses abonnements.

Comme indiqué ci-avant, la SAS CUPPING CLUB propose la souscription d'un abonnement mensuel à durée Déterminée initiale ferme de six 6 mois.

A l'issue de l'abonnement initiale de 6 mois, l'abonnement est automatiquement prorogé pour une période d'un mois, chaque mois.

Article 1.1.2 Pour tout autre Etats non listés au point précédent

En raison des réglementations douanières plus contraignantes, la SAS CUPPING CLUB propose aux Etats non listés au point précédent la souscription d'un premier mois test puis des abonnements d'une durée de 3 mois renouvelables.

Article 1.2 : Résiliation abonnement initial

En dehors des cas de l'article 1.1.2, tout abonnement initial est conclu pour une durée ferme de 6 mois et les sommes versées à ce titre sont définitivement acquises à la SAS CUPPING CLUB, y compris en cas de résiliation de l'abonnement avant son terme.

La résiliation doit être réalisée par courrier recommandé avec accusé réception au siège social de la SAS CUPPING CLUB.

Article 1.3 : Résiliation de l'abonnement prorogé

En dehors des cas de l'article 1.1.2, à compter de l'expiration de la durée initiale d'abonnement de 6 mois et de la première prorogation automatique d'abonnement, le Client peut résilier à tout moment l'abonnement souscrit, en respectant un préavis d'un mois, sans avoir à exposer de motifs particuliers.

La résiliation doit être réalisée par courrier recommandé avec accusé réception au siège social de la SAS CUPPING CLUB.

A compter de de l'expiration de la durée initiale d'abonnement de 6 mois et de la première prorogation d'abonnement, la SAS CUPPING CLUB pourra résilier l'abonnement du client par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé réception en respectant également un préavis d'un mois.

ARTICLE 2. PRIX

Le vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment en les publiant en ligne.

Seuls s'appliqueront les tarifs en vigueur indiqués au moment de la commande, sous réserve de disponibilité des produits à cette date.

Les prix sont indiqués en euros (hors taxes et toutes taxes comprises) et ne tiennent pas compte des frais de livraison, lesquels sont facturés en supplément. Les frais de livraison sont indiqués avant validation de la commande par le client.

Les prix tiennent compte des taxes applicables au jour de la commande et tout changement du taux de ces taxes sera automatiquement répercuté sur le prix des produits du catalogue ou de la boutique en ligne. Si une ou plusieurs taxes ou contributions, notamment environnementales, venaient à être créées ou modifiées, en hausse comme en baisse, ce changement pourra être répercuté sur le prix de vente des produits.

Le montant total de la commande (toutes taxes comprises) et frais de livraison inclus, est indiqué avant validation finale du bon de commande.

Pour les commandes réalisées par des clients particuliers et pour les professionnels dont l'établissement principal/siège social est basé sur le territoire français, la TVA applicable est de 5.5%

Une TVA spécifique supplémentaire est appliquée pour les commandes réalisées depuis la suisse et livrée en suisse.

Pour les commandes réalisées par des clients professionnels dont l'établissement principal/le siège social n'est pas basé en France mais dans les limites de l'Union Européenne, hors cas de la suisse, une liquidation de la TVA peut être appliquée si, et seulement si, le client communique au moment de sa commande son propre numéro de TVA à la SAS CUPPING CLUB.

ARTICLE 3. COMMANDE EN LIGNE

Article 3.1 Passation de la commande

Le client doit remplir un bon de commande en ligne, au moyen d'un formulaire électronique.

En remplissant le formulaire électronique, le client accepte le prix et la description des produits.

Le client devra accepter en cliquant à l'endroit indiqué, les présentes conditions générales de vente, pour que sa commande soit validée.

Le client devra donner une adresse de courrier électronique et une adresse de livraison valides et reconnaît par les présentes conditions générales de vente que tout échange avec le vendeur pourra intervenir au moyen de cette adresse.

Le client devra aussi choisir le mode de livraison et valider le mode de paiement.

Le vendeur se réserve le droit de bloquer la commande du client en cas de défaut de paiement, d'adresse erronée ou de tout autre problème sur le compte du client et ce, jusqu'à résolution du problème.

Article 3.2. Confirmation de la commande

Dès réception de la validation de l'achat et du mode de paiement, le vendeur transmet à ce dernier, sur l'adresse électronique qu'il a précisée, confirmation de la réception du bon de commande et un exemplaire du contrat à imprimer.

Le vendeur est tenu d'adresser une facture au client lors de la livraison.

Le client peut demander l'envoi de la facture à une autre adresse que celle de livraison en adressant une demande à cet effet au service client (voir coordonnées ci-dessous) avant la livraison.

En cas d'indisponibilité d'un produit, le vendeur tiendra le client informé par courrier électronique dans les meilleurs délais afin d'annuler la commande de ce produit et rembourser le prix afférent, le reste de la commande demeurant ferme et définitif.

Le client peut toujours faire valoir son droit de rétractation dans les 14 jours à compter du moment où l'information concernant l'indisponibilité du produit lui a été adressée.

Pour toute question relative au suivi d'une commande, le client pourra contacter le service client aux coordonnées suivantes :

SAS CUPPING CLUB
Service Client
20 rue de Nauville
33000 BORDEAUX
Mail : contact@cupping-club.com

ARTICLE 4. MODE DE PAIEMENT DE LA COMMANDE

Article 4.1 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Royaume-Uni.

Le client est prélevé sur le compte bancaire, dont il aura communiqué les coordonnées (RIB) via GOCARDLESS au moment de la commande en ligne, chaque mois du montant de son abonnement mensuel

Article 4.2 : Bulgarie, Danemark, Hongrie, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Suède, Suisse

Le client est prélevé via sa carte bancaire, dont il aura communiqué les coordonnées via le service STRIPE.

Le client garantit au vendeur qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser ce mode de paiement et reconnaît que les informations données à cet effet valent preuve de son consentement à la vente comme à l'exigibilité des sommes dues au titre de la commande.

En cas de contestation ou d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire sans utilisation physique de la carte bancaire (utilisation du numéro de la carte bancaire), toute personne peut contester dans les 70 jours à partir de la date de l'opération en transmettant une réclamation afin que le vendeur prenne à sa charge les coûts de la vente et restitue la somme contestée.

Toute contestation non effectuée dans les règles définies ci-dessus et dans les délais impartis ne pourra être prise en compte et dégage le vendeur de toute responsabilité.

Conformément aux dispositions de la Loi n° 2000-230 du 13 mars 2000, la fourniture en ligne du numéro de carte bancaire de l'acheteur et la validation finale de la commande valent preuve de l'accord du client, de l'exigibilité des sommes dues au titre du bon de commande, signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées.

Article 4.3 : Etats non visés aux articles 4.1 et 4.2

Le Client procède au paiement intégral de l'abonnement choisi via le service PAYPAL pour chaque commande.

Article 4.4 : Conditions particulières de règlement pour les clients « Grands Comptes »

Les Clients « Grands Comptes » peuvent solliciter de se voir appliquer un mode particulier de règlement autre que mensuel.

A cette fin, les clients « Grands Comptes » doivent en faire la demande explicite auprès du siège social de la société qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser celle-ci.

Article 4.5 : Incident de paiement

Le vendeur a mis en place une procédure de vérification des commandes et des moyens de paiement destinée à le garantir raisonnablement contre toute utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement, y compris en demandant au client des données d'identification.

En cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes accrédités ou en cas de non-paiement, le vendeur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la commande et sa livraison.

Le vendeur se réserve également le droit de refuser une commande émanant d'un acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

ARTICLE 6. LIVRAISON

Les produits sont livrés à domicile chaque mois à l'adresse indiquée par le client sur le formulaire en ligne valant bon de commande, le client devant veiller à son exactitude.

Tout colis renvoyé au vendeur à cause d'une adresse de livraison erronée ou incomplète sera réexpédié aux frais du client.

Sauf en cas de force majeure, la livraison initiale intervient, selon le mode choisi par le client, dans les délais suivants :

- 3 à 15 jours en fonction du mode de livraison et de la destination.

Pour les livraisons en France, le transport est assuré par le service FREQUENCEO de LAPOSTE.

Pour les livraisons internationales, le transport est assuré par le service CHRONOPOST du groupe DPD.

A l'issue de la première livraison, les livraisons suivantes sont réalisées dans les mêmes conditions et à date « anniversaire ».

Article 6.1 Retard de livraison

En cas de retard de livraison, le vendeur en informera le client, lequel peut dénoncer le contrat et demander à être remboursé dans les 14 jours à compter de cette dénonciation.

Le remboursement total du produit et des frais de livraison, ou de réexpédition le cas échéant, est alors effectué.

Cette dénonciation du contrat doit être adressée selon les modalités suivantes :

SAS CUPPING CLUB
Service Client
20 rue de Nauville
33000 BORDEAUX
Mail : contact@cupping-club.com

Toute dénonciation non effectuée dans les règles définies ci-dessus et dans les délais impartis ne pourra être prise en compte et dégage le vendeur de toute responsabilité vis-à-vis du client.

Article 6.2 Vérification de la commande

Si au moment de la livraison, l'emballage d'origine est abîmé, déchiré, ouvert, le client doit alors vérifier l'état des produits. S'ils ont été endommagés, l'acheteur doit impérativement refuser le colis et noter une réserve sur le bon de livraison.

Le client doit indiquer sur le bon de livraison, et sous forme manuscrite, toute anomalie concernant la livraison.

La vérification des produits est considérée comme effectuée dès lors que le client, ou une personne autorisée par lui, a signé le bon de livraison.

Le client devra, le cas échéant, informer le vendeur de ses réserves par courrier à l'adresse suivante :

SAS CUPPING CLUB
Service Client
20 rue de Nauville
33000 BORDEAUX
Mail : contact@cupping-club.com

Toute réserve non effectuée dans les règles définies ci-dessus et dans les délais impartis ne pourra être prise en compte et dégage le vendeur de toute responsabilité vis-à-vis du client.

A la réception de la réclamation, le vendeur attribuera un numéro d'échange du ou des produit(s) concerné(s) et le communiquera par courrier électronique au client.

Article 6.3 Erreur de livraison

En cas d'erreur de livraison et/ou de non-conformité des produits par rapport aux indications figurant sur le bon de commande, le client formule sa réclamation auprès du vendeur le jour même de la livraison ou au plus tard le premier jour ouvré suivant la livraison.

La réclamation pourra être faite par courrier à l'adresse suivante :

SAS CUPPING CLUB
Service Client
20 rue de Nauville
33000 BORDEAUX
Mail : contact@cupping-club.com

Toute réclamation non effectuée dans les règles définies ci-dessus et dans les délais impartis ne pourra être prise en compte et dégage le vendeur de toute responsabilité vis-à-vis du client.

Article 6.4 Retour de commande

Le produit à échanger ou à rembourser devra être retourné au vendeur dans son ensemble et dans son emballage d'origine par voie postale dans un délai d'un mois

Toute réclamation ou retour non effectué dans les règles définies ci-dessus et dans les délais impartis ne pourra être pris en compte et dégage le vendeur de toute responsabilité vis-à-vis du client.

Tout produit à échanger ou à rembourser devra être retourné au vendeur dans son ensemble et dans son emballage d'origine. Les frais de retour sont à la charge du client.

ARTICLE 7. INDISPONIBILITÉ DES PRODUITS ET REMBOURSEMENT

En cas d'indisponibilité d'un produit commandé, le client en sera informé par courrier électronique.

Le client aura la possibilité d'annuler sa commande et aura ainsi le choix entre le remboursement des sommes par lui versées dans les 30 jours au plus tard de leur versement, ou à l'échange du produit.

ARTICLE 8. DROIT DE RÉTRACTATION

Le client peut faire valoir son droit de rétractation et de retour du produit dans un délai de 14 jours ouvrables suivant la livraison.

Le client fera valoir son droit de rétractation en mentionnant son numéro de commande et en contactant le service client :

Par courrier :

SAS CUPPING CLUB
Service Client
20 rue de Nauville
33000 BORDEAUX

Par mail :

Mail : contact@cupping-club.com

Aucun formalisme ne conditionne la validité de l'usage de son droit de rétractation par le Client.

Après avoir communiqué sa décision de se rétracter, le client dispose alors de 14 jours pour renvoyer ou restituer les biens.

Toute rétractation ou retour non effectué dans les règles définies ci-dessus et dans les délais impartis ne pourra être pris en compte et dégagera le vendeur de toute responsabilité vis-à-vis du client.

Le client pourra demander l'échange ou le remboursement du produit retourné, sans pénalité, à l'exception des frais de retour qui restent à sa charge. Néanmoins, en cas d'échange, des frais de livraison peuvent être à nouveau facturés au client.

Le retour ou l'échange du produit ne pourra être accepté que pour les produits dans leur ensemble, intacts et dans leur état d'origine, en particulier avec un emballage complet, intact et en état de vente.

Le vendeur devra rembourser le client de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, dans les 14 jours de la récupération des biens ou de la transmission d'une preuve de l'expédition de ces biens.

ARTICLE 9 : RESOLUTION DU CONTRAT – INEXECUTION CONTRACTUELLE

Conformément à la législation en vigueur, en cas d'inexécution contractuelle, totale ou partielle, de l'une des parties, l'autre partie pourra solliciter la résolution du contrat aux torts exclusifs de la partie

défaillante par courrier recommandé avec accusé réception faisant état de l'inexécution justifiant la résolution.

En pareil cas, l'abonnement sera interrompu dès première présentation du courrier recommandé avec accusé réception.

Le Vendeur sera légitime à solliciter la résolution du contrat, notamment mais non exclusivement, en cas d'impayé de la part du client dès la première échéance impayée.

Le client sera légitime à solliciter la résolution du contrat, notamment mais non exclusivement, en cas de défaut de livraison **de la part du Vendeur** durant plus d'un mois complet.

La résolution du contrat au tort exclusif de la partie défaillante ne fait pas obstacle à toute demande d'indemnisation du préjudice éventuellement subi par la partie victime de l'inexécution contractuelle fautive de l'autre partie.

ARTICLE 10. FORCE MAJEURE

Les parties seront exonérées de leurs obligations, dans le cas où une circonstance constitutive d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du code civil, empêcherait leur exécution. Les obligations des parties seront suspendues.

La partie qui invoque une telle circonstance, devra en avertir l'autre partie immédiatement, à sa survenance et à sa disparition.

Sont considérés comme des cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles et imprévisibles, inévitables et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles, définis comme tel par la jurisprudence française et notamment, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, et l'arrêt des réseaux de télécommunication.

Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

ARTICLE 11. NULLITÉ PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales de vente venait à être déclarée nulle par application de la loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction française, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 12. DONNEES PERSONNELLES

Les informations nominatives et données personnelles des clients sont collectées par la SAS CUPPING CLUB, conformément à l'article des CGU afférent, consultable en ligne par le lien « CGU ».

Cette collecte est nécessaire à la gestion des commandes.

Ces informations et données sont conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour permettre d'améliorer et personnaliser les services de la SAS CUPPING CLUB et les informations qu'elle vous adresse.

Conformément à la réglementation sur la protection des données, la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification, suppression et d'opposition, limitation et portabilité le cas échéant, aux données personnelles le concernant.

Les données seront conservées pendant la durée nécessaire au service et aux obligations légales du partenaire.

ARTICLE 13. REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES – CLIENTS CONSOMMATEURS

En vertu de l'article L. 612-1 du Code de la consommation " Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résiliation amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. "

Les litiges entrant dans le champ d'application de l'article L. 612-1 du Code de la consommation sont les litiges définis à l'article L. 611-1 du Code de la consommation à savoir les litiges de nature contractuelle, portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fournitures de services, opposant un consommateur à un professionnel.

En cas de litige entre le Vendeur (professionnel) et le Client (consommateur), le Client a la possibilité de recourir à la médiation préalable avant tout contentieux judiciaire.

Pour ce faire, le Client peut écrire au service Client de la SAS CUPPING CLUB par courrier simple ou recommandé à l'adresse suivante :

SAS CUPPING CLUB
Service Client
20 rue de Nauville
33000 BORDEAUX

Le Client devra indiquer la nature du litige et les griefs retenus à l'encontre de la SAS CUPPING CLUB afin que le service Client puisse apporter une réponse adéquate.

Si le Client n'est pas satisfait de la réponse apportée par le service Client, ou en cas d'absence de réponse, il peut adresser une réclamation écrite au service de médiation au sein duquel la SAS CUPPING CLUB est adhérente.

Coordonnées du service de médiation :

Médiateur du E-Commerce de la FEVAD
60 rue la Boétie
75008 Paris
mediateurduecommerce@fevad.com
www.mediateurfevad.fr

Si le Client n'est pas satisfait de la réponse apportée, ou en cas d'absence de réponse, le Client peut s'adresser à la juridiction compétente.

En tout état de cause et conformément à l'article 1530 du Code de procédure civile, en cas de difficultés soulevées par l'exécution, l'interprétation, ou la cessation de leur contrat, les Parties sont invitées, à tenter de régler amiablement leur litige.

ARTICLE 14. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Le vendeur est installé en France d'une manière stable et durable pour exercer effectivement son activité, quel que soit, s'agissant d'une personne morale, le lieu d'implantation de son siège social.

Aussi, les présentes CGV sont soumises à l'application du droit français, à l'exclusion des dispositions de la Convention de Vienne.

En cas de litige ou de réclamation, le client s'adressera en priorité au vendeur pour obtenir une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le client, s'il contracte en tant que consommateur, pourra engager une procédure devant la juridiction de son choix et s'il contracte en tant que professionnel, pourra engager une procédure devant le tribunal du lieu du siège social du vendeur.